

Son conseil
Par Albert Gallegos*



Placer son argent comme un pro

Pour un investisseur, le dilemme le plus important en ces périodes de soubresauts financiers est de savoir comment investir son épargne sans pour autant y laisser des plumes. Alors, existe-il une formule miracle? A défaut, il existe des règles de base qu'il faudrait suivre dans tous les cas. La première est de savoir pour quelle raison vous souhaitez épargner. La constitution d'un capital est presque toujours faite dans un objectif précis: achat d'un appartement, aider ses enfants à démarrer dans la vie ou financer une retraite anticipée, par exemple. Quel que soit votre projet, vous devez le quantifier selon votre capacité d'épargne, c'est la deuxième règle. Pour ce faire, l'établissement d'un budget est le passage obligé. La troisième règle: quels risques êtes-vous prêts à courir? La pratique montre que de nombreux investisseurs surévaluent leur capacité à en prendre. Ainsi, chacun devrait savoir jusqu'à quel point une baisse des marchés financiers est supportable. La quatrième règle: quel est votre horizon de placement? On en distingue trois. Le court

terme correspond à un investissement d'une durée inférieure à trois ans, le moyen terme est compris entre trois et cinq ans et le long terme se situe au-delà de cinq ans. Plus votre horizon est lointain, plus vous pouvez prendre des risques.

««De nombreux investisseurs surévaluent leur capacité à prendre de risques»»

La cinquième et dernière règle est le choix du placement. Celui-ci dépendra des quatre premières règles! Il faut alors comparer les performances des produits que l'on vous propose, vérifier l'indépendance de votre banquier ainsi que sa philosophie d'investissement. Ceci, sans oublier que les critères de sécurité, de disponibilité, de diversification ou encore de fiscalité sont aussi importants que celui du rendement.

Faites de ces cinq règles le credo de l'investisseur averti!

*** Conseil patrimonial et prévoyance, BCGE**